De nouvelles opérations judiciaires dans la boutique d'Almazoff

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

On sait que le chauffeur Jean-Baptiste Flottes avait déclaré au magistrat qu'il avait chargé le matin du 9 septembre, une malle en osier, rue Chabanais.

Or, les enquêteurs viennent de retrouver les clients qui avaient effectué la course de la gare du Nord avec ce colis. Il s'agit d'un jeune homme et d'une jeune fille qui passaient ce jour-là en vacances pour Saint-Justen-Chaussée. Ces personnes n'habitent pas cependant au n° 2, ni au n° 4, comme l'avait déclaré M. Flottes.

Leur déposition confirme les déclarations du chauffeur, en différant cependant sur quelques points de détail. Il n'en reste plus moins que la malle mystérieuse de la rue Chabanais vient donc d'être retrouvée par la police.

Une note de la Préfecture de police au sujet de la plainte d'Almazoff

La Préfecture de Police communique la note suivante :

« Le Parquet de la Seine, saisi d'une plainte d'Almazoff contre les fonctionnaires et agents de la Préfecture de Police, avait demandé, le 29 octobre, au Préfet de Police, de lui faire connaître son avis sur la suite à réserver à cette plainte. Le Préfet de Police a confié à M. Xavier Guichard, inspecteur général des services de la Préfecture de Police, la mission de procéder à une enquête sur les faits articulés par Almazoff. Le 12 novembre, le Préfet de Police a transmis les résultats de cette enquête à M. le Procureur de la République, en lui signalant les points suivants :

« 1° Le rapport du docteur Paul établit, contrairement aux affirmations d'Almazoff, que les contusions relevées et d'ailleurs légères, ne peuvent provenir ni de coups de baton, ni de coups de matraque ;

« 2° La nature de ses contusions s'expliquent par la scène violente à laquelle s'est livré Almazoff et au cours de laquelle les inspecteurs ont dû le maîtriser ;

« 3° L'attitude actuelle de ce dernier est en contradiction très nette avec celle qu'il a eue le dimanche en quittant les inspecteurs qu'il a accusés depuis de l'avoir frappé : il s'est entretenu familièrement avec eux, il leur a demandé des cigarettes, qui lui ont été aussitôt données et il leur a serré la main ;

« 4° Il a été amené devant le juge d'instruction la jour même et, bien que quelques heures se soient seulement écoulées depuis le moment où il aurait reçu des coups, il n'a formulé aucune protestation ».

Le Préfet de Police, après avoir examiné personnellement le dossier de l'affaire, a conclu très nettement que la plainte d'Almazoff n'est pas justifiée.

C'est depuis la Commission d'enquête, qu'à défaut d'une instruction d'office, Almazoff a pris l'initiative de déposer entre les mains du doyen des juges d'instruction, avec constitution de partie civile, une plainte formulée d'ailleurs contre X..., bien que les noms des inspecteurs qui sont intervenus dans cette affaire aient été publiés et soient connus ».

M. Des Lyons de Feuchin, député de la Somme démissionne de l'U. R. D.

M. des Lyons de Feuchin, député de la Somme, a annoncé hier après-midi, dans les couloirs de la Chambre, que sa démission du groupe de l'Union Républicaine Démocratique datait du lendemain de la chute du Cabinet Briand.

La députée de la Somme a déclaré notamment : « J'ai présenté à la date du 30 octobre ma démission à M. Marin, président du groupe, lui exposant qu'on pouvait être à certains moments séparés sur de graves questions sans pour cela oublier la communauté d'idées sur les autres et non sans se souvenir aussi des cordiales et anciennes relations qui dominent toujours les rapports entre anciens amis ».

Un vœu des planteurs de betteraves et des agriculteurs de la Somme

Les représentants des syndicats betteraviers et des planteurs de betteraves de la Somme, réunis hier à Amiens, et les six mille membres de la Société des Agriculteurs de la Somme, ont adopté un vœu réclamant des Pouvoirs Publics une élévation de 140 fr. du droit de douane avec pour corollaire un abaissement de 25 fr. de droit de consommation et protestant contre l'acceptation par la France de la trêve douanière sur les produits agricoles tant que leur protection ne sera pas assurée par un coefficient égal à celui appliqué par les nations européennes voisines.

Le « Point d'Interrogation » s'envolera ce matin d'Hanoï vers la France

Le « Point d'Interrogation », ayant à bord Costes et Bellonte, partira dimanche matin, à 5 heures, pour la France. Costes espère être à Paris mercredi prochain.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Le vol de 145.000 fr. à Carignies

La Cour a ordonné un supplément d'enquête et la mise en liberté provisoire de l'herbager Renquin

On connaît l'affaire qui a été plaidée devant la Cour, voici huit jours et dont nous avons donné la relation des débats.

En deux mots, rappelons la cependant : Les époux Hautcœur, fermiers à Carignies ont été victimes d'un vol de 145.000 francs en titres et de 10.000 francs d'argent liquide.

Une enquête mit la police sur la trace du présumé coupable, Emile Renquin, herbager à Bompietre et propriétaire des époux Hautcœur.

Malgré ses protestations d'innocence, Renquin fut condamné à Avesnes à trois ans de prison.

Sur appel de sa part, l'herbager comparut devant la quatrième chambre, le 27 avril dernier. La Cour se déclara incompétente, le procès, à son sens, relevant des Assises.

Sur arrêt de la Cour de Cassation, l'affaire fut soumise à la Chambre des mises en accusation, qui, elle, renvoya le prévenu devant le Tribunal d'Avesnes, mais cette fois, pour recel simple.

Ce nouveau jugement de première instance ordonna un supplément d'information.

Nouvel appel du Parquet général et de la partie civile appel, qui, enfin, aboutit hier à l'arrêt suivant :

La Cour estime nécessaire un complément d'enquête ; elle désigne, à cet effet, M. le conseiller Hugot ; elle ordonne aussi la mise en liberté provisoire du prévenu.

Le tragique incident électoral de Fives-Lille

Autre affaire importante mais d'un autre ordre et dont nous avons longuement relaté les débats d'appel, dimanche dernier.

Pour avoir, dans la nuit du 15 juin, écrasé à Fives, M. Henri Dilies, 64 ans, corroyeur, vieux militant socialiste, Paul Wattine, industriel à Roubaix et Georges Vinck, 29 ans, chauffeur d'auto à Lille, membres tous deux des Jeunesses Patriotes, ont été poursuivis, le premier, pour blessures par imprudence, le second, pour homicide involontaire et tous deux pour délit de fuite.

En correctionnelle, à Lille, Wattine fut condamné à 15 jours de prison avec sursis et 100 francs d'amende ; Vinck à un mois de la même peine avec sursis également et 100 fr d'amende.

En outre, les deux automobilistes s'entendant condamnés à payer 30.000 francs de dommages intérêts à la famille de la victime.

Pour chacun des prévenus, la Cour double le taux des sanctions pénales. *Wattine est donc condamné à un mois de prison et Vinck à deux mois.* Mais ils conservent le bénéfice du sursis.

Par ailleurs, la Cour confirme l'amende que le tribunal de Lille leur a infligée. Mais elle n'accorde que 20.000 francs de dommages et intérêts à la famille de la victime, M. Dilies.

Une épouse meurtrière à Saint-Pol-sur-Mer

Le 14 septembre dernier, à SAINT-POL-SUR-MER, la dame Dyck, née Suzanne Serrure, blessait grièvement son mari à coups de revolver. L'arme lui avait été fournie par la demoiselle Antoinette Houdot.

Poursuivies toutes deux en correctionnelle, à Dunkerque, le tribunal estimant que l'affaire relevait de la Cour d'Assises, se déclara incompétent sauf pour la délit de port d'arme prohibée imputé à Antoinette Houdot.

La Cour déclare que le port d'arme, dans cette affaire est un élément de complicité et elle dit que la juridiction correctionnelle est incompétente.

Les deux femmes seront donc renvoyées devant la chambre des mises en accusation.

Recel à Calais...

Marie Montagnac, femme Crétil a été condamnée à deux mois de prison et 25 francs d'amende, pour recel de marchandises provenant d'une fabrique de tulle de Calais.

La Cour porte la peine de prison à 4 mois mais elle accorde le bénéfice du sursis à Marie Montagnac qui est en outre condamnée à 100 francs d'amende.

...et à Noeux

Poursuivis pour recel de métaux, provenant de la récupération sur les anciens champs de bataille, Paul Carette, brocanteur à Noeux-les-Mines a été condamné à 12 mois de prison et Robert Parcy, chauffeur d'auto, par défaut à deux ans de la même peine. Tous deux solidairement ont été en outre condamnés à 300 francs de dommages et intérêts, envers l'entreprise de récupération.

Après plaidoiries de Me Soland fils, pour Carette, qui se présente seul à l'audience et de Me de Merthuil, pour l'entreprise, partie civile, *la Cour confirme purement et simplement le jugement du tribunal de Béthune.*

La contrebande

Alors qu'ils transportaient de Belgique en France 72 kilos de tabac, quatre Roubaisiens : Henlinck, Delbart, Pupe et Querquat, ont été surpris par les douaniers près de Wattrelos.

Le tribunal de Lille les condamna à 3 mois de prison chacun et solidairement à 4.000 fr. d'amende. La Cour après plaidoirie de Me Delavaltée, confirme la décision des premiers juges.

Pour contrebande de tabac

Pour contrebande de tabac à Feignies, Henri Crété, chauffeur d'auto, a été condamné par le tribunal correctionnel d'Avesnes le 15 octobre dernier, à un mois de prison et 200 francs d'amende.

Crété est un récidiviste. Aussi la Cour lui octroie-t-elle un mois de plus, soit deux mois d'emprisonnement. Le taux de l'amende est confirmé.

Le bien d'autrui

Pour recel de titres et de numéraire soustraits à M. Lamelin, commerçant, 138, rue de Paris, à Lille, Louis Dufau, Marius Collier, François Bruyère et Renée Gavignet s'étaient vus poursuivis devant le tribunal correctionnel de Lille.

Les trois hommes furent condamnés chacun à trois ans de prison. Et comme tous étaient des chevaux de retour munis de casiers judiciaires bien chargés, Dufau, Collier et Bruyère furent, en outre, condamnés à la relégation. Seule la femme Gavignet fut acquittée.

Devant la Cour le trio de chenapans invoquent l'incompétence. Les magistrats ne font pas droit à leur demande. Alors Dufau, Collier et Bruyère déclarent faire défaut.

La Cour les condamne à huit ans de prison chacun et à la relégation. Et Renée Gavignet qui avait été acquittée s'entend condamner à un an de prison.

La grève originale des petits écoliers à Sainte-Catherine-lez-Arras

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

« Je dois vous dire que sur le nombre de garçons de Sainte-Catherine, — une cinquantaine, — il y en a plus de la moitié qui a déserté notre école communale. Nous avons des petits enfants qui passent devant notre école pour se rendre à Arras. Il y a même, m'a assuré le maire, un jeune enfant qui, tout juste en face de sa porte de l'école, il n'a qu'à traverser la rue, mais il préfère se rendre à deux kilomètres d'ici. C'est absolument scandaleux. La faute en est au maître. C'est incontestable. Chez les filles, cela ne se produit pas et nous en savons gré à leur dévouée maîtresse, Mlle Caudron. »

Nous avons entendu également un père de famille dont l'enfant n'a pas repris le chemin de l'école et qui le reprendra que lorsque M. Robaché sera définitivement parti. Selon lui, son fils apprit à lire à l'école maternelle et depuis deux ans qu'il est avec M. Robaché, il n'a fait aucun progrès.

M. Quentin, délégué cantonal, s'est ému tout aussi, un des premiers de la situation.

« On nous avait assuré que M. Robaché était trépané et blessé de guerre et depuis des années on atermoyait par grandeur d'âme. Mais on nous avait trompés. »

M. Quentin ouvre son coffre de lettres et nous lit les lettres adressées à l'Inspection académique, nous cite des visites de délégués cantonaux, nous rend compte de visites et de démarches. C'est lui qui écrivit le 2 octobre pour signaler à M. l'Inspecteur d'académie que « les enfants de Sainte-Catherine désertent la classe et se rendent à Arras dans les écoles d'en face ». Il nous redira que pendant plus de dix jours on ne s'inquiéta pas autrement et qu'enfin sur la visite de M. Bachelet, le 14 octobre, les enfants ne reprirent leurs livres que le 17. Il confirmera les renseignements fournis par M. Plouviez, maire, et nous dira que tout le Conseil municipal, toute la population, désirent une décision définitive, la dernière n'ayant pas contenté tout le monde.

La sortie de l'école

Il est 11 h. 30, la pluie tombe finement quand les garçons sortent de l'école. A travers la porte ouverte, sur la rangée des bancs de droite, quelques petits terminent leur devoir sous la surveillance de M. Robaché. L'instituteur nous arrête au seuil de sa classe.

— Vous êtes content ? Vous avez maintenant onze élèves ?

L'instituteur reste muet. « Je ne puis rien vous dire, déclare-t-il enfin, j'ai des ordres ».

Sur les marches de l'école, les onze petits grévistes qui ont repris le travail posent devant notre objectif. Ce sont les plus petits, les autres, les plus grands, n'ont pas repris ils iront sans doute à l'école dans la ville voisine.

Il y a là une situation qui doit cesser. Une décision rapide et satisfaisante s'impose à ce sujet.

André TROGNON.

Au cours d'une querelle un cafetier étrangla sa femme

La nuit dernière, vers une heure, le cafetier Bazile, établi route de la Force, à Montoir-de-Bretagne, allait réveiller un de ses voisins, disant que sa femme venait de mourir. Le voisin courut au débit et trouva la femme étendue à terre, légèrement vêtue et portant au cou des traces très nettes de strangulation.

La gendarmerie, prévenue dans la matinée, a fait avouer à Bazile que c'était lui qui avait étranglé sa femme au cours d'une querelle survenue dans la soirée de vendredi.

Bazila, qui est âgé de 50 ans et qui s'adonne à la boisson, a déclaré qu'il aurait été menacé par sa victime à l'aide d'un revolver. Ce revolver n'a pu être retrouvé.

Le Parquet de Saint-Nazaire, saisi de l'affaire, va se transporter sur les lieux.

Importante prise de fraude à Baisieux

Une auto venant de la direction de Tournai s'était arrêtée jeudi au bureau des douanes de Baisieux-route. Le préposé des douanes Masson posa au conducteur de la voiture la question habituelle : « N'avez-vous rien à déclarer ? » et celui-ci lui répondit d'un air ironique qu'il pouvait visiter la voiture. Le préposé Masson commença la visite du coffre arrière sous la surveillance du lieutenant et du brigadier et, au moment où il se disposait à soulever le siège, le chauffeur prit la fuite dans la direction de la Belgique, sans qu'il fut possible de le rejoindre.

Après une visite minutieuse de la voiture, ils réussirent à découvrir dans le dossier, à la place du crin 65 kilos de tabac soigneusement dissimulés.

La valeur totale de la prise est d'environ 10.000 francs.

La sanglante tragédie d'Houplines

Le père criminel était bien considéré dans cette commune. Il avait tenu un café à Lille

Nous avons relaté hier la sanglante tragédie survenue à Houplines au cours de laquelle M. François Haegemann, 42 ans, mis à mort par l'aîné de ses fils Victor, 18 ans, avec qui il avait eu une altercation au sujet des filles, a porté un coup de couteau à ce dernier. Après son geste, le père criminel s'est constitué prisonnier à la gendarmerie.

Cette scène a détruit toutes les conversations au cours de la journée de samedi. Nous avons fait une nouvelle enquête dans différents milieux et nous devons tirer de suite que François Haegemann jouit de l'estime de la population. Presque tous ceux qui l'ont approché en disent du bien. C'était un homme très convenable, travaillant régulièrement et ne devant jamais avant guerre il avait à son actif le fait de présence au bagne. Dubot, il quitta ensuite Houplines pour aller tenir un café à Lille rue Gantiole, n° 50 il reste 18 ans. M. Haegemann fut quitter le café après guerre en raison de l'infirmité de sa femme. Il revint alors s'installer à Houplines. Depuis sa rentrée il est occupé au tissage Colmiller. En résumé M. Haegemann est bien considéré.

La victime est moins connue à Houplines la presque totalité des gens que nous avons interrogé n'ont pas manifesté la même estime pour le fils que pour le père.

Victor Haegemann vint habiter Houplines après guerre, mais il retourna après à LILLE où il tint un café, qu'il céda il y a un an et demi pour rentrer de nouveau à Houplines.

La cession du café provoqua un différend.

Le différend entre le père et le fils

Nous avons essayé de savoir exactement comment avait pris naissance le différend entre le père et le fils. C'est une question d'intérêts qui s'est compliquée du fait de certaines circonstances. Il nous a semblé que certains faits sont venus aggraver la situation tendue entre le père et le fils.

Le père Haegemann avait fourni 3.000 fr. et le terrain sur lequel trois maisons ont été bâties. La première maison est habitée par M. Haegemann père et d'après les renseignements qui nous ont été donnés, par M. Haegemann, les frais de construction de cette maison ont été construites par M. Haegemann fils et étaient sa propriété. Or, le fils Haegemann vient de vendre il y a peu de temps, les deux maisons qui ne sont pas totalement terminées. L'une a été vendue à un voisin qui nous a déclaré ne pas avoir à se plaindre du fils.

L'autre maison est habitée par M. Haegemann fils, ainsi que par son amie. Or, c'est à cette dernière que la maison a été vendue. Cette situation a exaspéré le père Haegemann.

D'autres faits ont contribué fortement à irriter davantage le vieillard. Le water-closet se trouvait à la deuxième maison. Du fait de la vente, la maison du père Haegemann en fut privée et le nouveau propriétaire fit interdire l'accès de sa cour en la clôturant. Le père Haegemann se vit ainsi privé du débouché pour l'écoulement des eaux ménagères. Autant de sujets de tracas qui vinrent aggraver le mécontentement provoqué par la question des dettes.

L'état du blessé

L'état de Victor Haegemann ne s'est pas aggravé, mais il faudra une quinzaine de jours avant d'être fixé sur les conséquences de la blessure.

E. VAN.

Le Salon automobile des poids lourds

S'il est un Salon que les industriels, les commerçants, les agriculteurs, les entrepreneurs de transports, les chefs de voirie etc., doivent visiter, c'est bien celui de l'Automobile poids lourds et accessoires, qui vient de s'ouvrir au Grand Palais des Champs-Elysées.

Tout ce qui a la construction automobile est susceptible de fournir au commerce, à l'industrie et à l'agriculture se trouve là, réuni dans un cadre magnifique.

Les visiteurs n'y sont peut-être pas aussi nombreux qu'au Salon des Automobiles du Tourisme, qui a fermé ses portes il y a quelque temps, mais les affaires qui s'y traitent sont d'importance et tous, exposants et acheteurs, sont satisfaits.

Le cri unanime du Salon :
LE MEILLEUR PARE-BOUE...
C'est **LE BOYLO**
adopté et agréé par la Préfecture de Police de Paris
Voyez-le au Stand LAFFLY, Grande Nef

GRAND SUCCÈS DES
CAMIONS E. BERNARD
3, 4 et 5 TONNES
16 ET 22 CV TYPE AUTOCAR
Agents exclusifs pour le Nord et le Pas-de-Calais : MM. JOHN SELIGY et J. REVEL, 86, rue Meurein, à LILLE. Téléphone : 27-24.

Groupe des Polytechniciens du Nord

Le jeudi 14 novembre, dans les salons de l'Hôtel Carlton a eu lieu un dîner de gala, auquel ont pris part les anciens élèves de l'Ecole Polytechnique, habitant la région du Nord et leurs familles.

Dans l'assistance, on remarquait la présence de généraux de directeurs d'usines, de hauts fonctionnaires, d'officiers et d'ingénieurs.

Au dessert, M. Ingelrans, président du groupe, a remercié les membres qui avaient répondu à l'appel du comité. Une sauterie animée termina cette manifestation.

L'horrible monstre de Dusseldorf continue d'assassiner

Sa dernière victime est un enfant de huit ans

La police vient à peine de déterrer, sur les propres indications du meurtrier, les restes de la dix-neuvième victime du mystérieux assassin de Dusseldorff qu'on annonce la disparition et la meurtre probable d'un enfant, 8 huit ans, dont on a perdu toute trace depuis vendredi soir. Les parents ont reçu mardi matin une carte avec ces simples mots : « Je suis perdu ».

« *Je bois du sang !....* »

D'autre part, une nouvelle communication de l'assassin présumé, parvenue hier matin, à un journal de Dusseldorff, annonce un nouveau crime. La carte dont il a été question, rédigée en termes incohérents, est certainement l'œuvre d'un détraqué ou d'un sadique. Il y est dit notamment : « Suis de nouveau ici. Je bois du sang. La prochaine victime a été, etc ». Ces bribes de phrases écrites pêle-mêle dans tous les sens, sont accompagnées d'un petit croquis, avec indication du lieu où doit se trouver un cadavre. Les graphologues, consultés, déclarent que toutes les communications reçues par la police ou les rédactions de journaux émanent de la même personne. Ces nouveaux faits ont porté à son comble la terreur qui règne à Dusseldorff et l'émotion s'étend à toute l'Allemagne.

A Dusseldorff même, une véritable psychose du crime s'est emparée de la population, ce qui complique encore la tâche de la police. Personne n'en croit voir l'assassin et les autorités ainsi que les journaux reçoivent de nombreuses lettres reflétant le désarroi moral dans lequel les sinistres exploits de l'inconnu ont plongé la population. C'est ainsi, par exemple, qu'une femme a adressé à la police des vers glorifiant l'assassin. Dans les écoles, on fait des recommandations aux enfants sur la façon dont ils doivent se comporter dans la rue et éviter de sortir seuls dans des endroits isolés, dès la tombée de la nuit.

Jusqu'ici, malgré l'activité fébrile d'environ cinquante criminalistes chargés d'éclaircir cette mystérieuse affaire, unique dans les annales criminelles de l'Allemagne, aucune

Le Conseil des Ministres a approuvé la liste des délégués français chargés des négociations relatives à la Sarre

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat ont tenu hier matin un conseil du cabinet au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. André Tardieu. Les membres du Gouvernement se sont ensuite réunis à l'Elysée à 11 heures, sous la présidence de M. Doumergue.

M. Briand a mis le conseil au courant de l'état des questions internationales en cours et lui a fait approuver d'autre part, la liste des délégués français qui sont chargés des négociations relatives à la Sarre.

Cette délégation est composée comme suit : Président : Le ministre des Travaux publics ; vice-président : M. Arthur Fontaine, président du Conseil d'administration des mines domaniales de la Sarre ; Conseillers techniques : M. Théodore Tissier, vice-président du Conseil d'Etat ; Daniel Serruys, directeur honoraire au ministère du Commerce ; Membres : pour la présidence du conseil, M. Paul Valot, directeur général des affaires d'Alsace et de Lorraine ; Pour le ministère des Affaires étrangères, MM. de Laboulaye et Coulondre, ministres plénipotentiaires ; Pour le ministère des Finances : MM. Farnier, Villard et Haguenin directeurs au ministère des Finances ; Pour le ministère des Travaux publics, MM. Guillaume, inspecteur général des mines ; Grimpret, directeur général des chemins de fer ; Gallot, directeur des mines ; Pour le ministère du Commerce, MM. Fihel, et Fichiera, directeurs au ministère du Commerce ; pour le ministère de l'Agriculture : M. Lesage, directeur au ministère.

Les travaux de la commission commenceront la semaine prochaine. Enfin, le conseil des ministres a décidé de soumettre pour avis au conseil national économique le programme d'emploi de la dotation de 5 milliards mis sera prélevée sur les excédents de 1929 et sur les actifs du trésor, pour l'équipement national.

Le prochain conseil des ministres aura lieu samedi.

Plus de 6 milliards d'impôts recouvrés pendant le mois d'octobre

Les recouvrements opérés pendant le mois d'octobre dernier, au titre du budget général, se sont élevés à la somme globale de 6.046.795.800 francs. Dans le total, les ressources exceptionnelles, les recettes d'ordre et produits divers entrent pour 30.304.200 francs, dont 18.420.000 francs pour la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, les recettes normales et permanentes ont donc atteint 5.987.491.600 francs, dont 3.077.697.300 fr. pour les contributions directes, 2.770.650.000 fr. pour les contributions indirectes et monopoles et 139.104.300 pour les domaines, présentant ainsi une plus value de 77.408.300 francs, par rapport aux évaluations budgétaires et de 486.844.300 francs par rapport aux recouvrements de 1928 pour les dix premiers mois de l'année 1929. Les plus values s'élèvent à 5 milliards 742.619.900 francs par rapport aux évaluations budgétaires et 3.754.181.900 francs par rapport aux recouvrements de 1928. Les recouvrements effectués au titre des contributions directes au cours du mois d'octobre s'élèvent à 2.977.697.300 francs, mais cette somme ne représente que la part de l'Etat.

Pendant la même période, il a été recouvré au profit des départements, communes et établissements divers, une somme de 292.062.700 francs. Le total des contributions directes encaissées en octobre atteint ainsi la somme de 2.969.760.000 francs, les produits recouvrés pendant le mois d'octobre 1929 par l'administration des postes et qui sont encaissés au titre de son budget annexe ne figurent pas dans les chiffres ci-dessus. Ils forment un total de 256.123.000 francs, supérieur de 6.183.000 francs, évaluations et de 14.792.000 francs aux recouvrements du mois correspondant de 1928.

L'abbé Verdier archevêque de Paris

Dans les milieux autorisés, on assure que M. l'abbé Verdier, supérieur général de la Société des Prêtres de Saint-Sulpice, sera nommé incessamment Archevêque de Paris, en remplacement du cardinal Dubois, décédé.

L'assassin d'un originaire du Pas-de-Calais a été arrêté

Les inspecteurs de la sûreté générale ont arrêté hier matin, 179, Boulevard Voltaire, à Asnières, Alexandre Carré, né le 17 août 1897 à Colombes Seine, courtier en librairie qui dans la soirée du 16 courant, tua d'une balle de revolver, au cours d'une discussion dans un restaurant à Angers, le nommé Charles Verbreux 39 ans, originaire du Pas de Calais, employé dans un manège forain. Carré était porteur, au moment de son arrestation, d'un pistolet automatique chargé de 5 cartouches.

M. Paillard, commissaire de police à la sûreté générale, a envoyé au dépôt Carré, qui sera mis à la disposition du parquet d'Angers.

La situation économique et financière aux Etats-Unis

On mande de Washington que la situation économique et financière a attiré pour ainsi dire exclusivement l'attention de M. Hoover ces jours derniers et a continué à l'absorber jusqu'à ce que toute crainte ait disparu de peur que l'oscillation de la Bourse en cherchant un nouvel équilibre n'affecte dangereusement toute la structure économique du pays.

On ne nie pas que les récents événements affecteront le pouvoir d'achat du peuple américain pendant un nombre de mois indéfini.

Le commerce de luxe va en ressentir immédiatement et cela aura une répercussion sur les importations étrangères aux Etats-Unis.

Les industries de l'automobile et de l'acier en subiront également les répercussions, mais ces industries seront certainement capables de résister à cette épreuve et en définitive les industriels américains ne perdront pas la direction du marché.

L'attribution du titre de champion de boxe du Pas-de-Calais (poids coq)

La Fédération française de boxe fait connaître que, conformément à ses règlements, le match Consille-Moura n'ayant pas eu lieu dans le délai prévu, une nouvelle compétition est ouverte pour l'attribution du titre de champion départemental du Pas-de-Calais, poids coq, à partir du 15 novembre 1929.

Un avion australien est tombé en mer : un noyé, un disparu

Un avion léger est tombé en mer pendant qu'il survolait une course de vitesse à Gerringong Côte Sud de l'Australie, le pilote a disparu. Le corps du photographe du journal « Guardian » qui se trouvait dans l'appareil a été rejeté sur le rivage.

AUJOURD'HUI, CLOTURE DE LA CHASSE A LA PERDRIX

La clôture de la chasse à la perdrix est fixée au 17 novembre. Il est accordé deux jours pour le transport et la vente aux Halles, puis jusqu'au 22 à midi pour l'étalage chez les détaillants et enfin, jusqu'au dimanche 24 novembre pour la vente chez les détaillants en dehors de l'étalage. La ménia tolérance est accordée pour la vente des cailles, dont la fermeture de la chasse est fixée au 30 novembre.

NOTRE
ALMANACH
pour 1930
EST PARU
2 frs.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Dimanche 17 Novembre 1929
Soleil : Lever à 7 h. 04 ; coucher à 16 h. 07.
Lune : Lever à 18 h. 19 ; coucher à 7 h. 34.
Aujourd'hui : St-Aignan. Demain : Ste-Gladine.

METÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 16 Novembre 1929, à 18 heures.
Baromètre : 738 mill. 4 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 15 mill. 8.
Thermomètre : Fronde : 8,3 ; minima : 0,6 atteint à 0 heure ; maxima : 10,7 atteint à 13 heures.
Etat hygrométrique : 96 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 14 mill. ; Direction du vent : Sud ; Force : modérée ; Direction des nuages : Ouest ; Etat du Ciel : couvert pluie.
Temps probable pour dimanche : un peu froid, brumeux.
Offes Neuenar. — Algues vers. — Temps momentanément moins mauvais après pluie nocturne ; Ciel très nuageux avec éclaircies et rares averses. Vent du Nord 12 à 16 mètres, revenant à Nord-Ouest à 8 mètres. Température nocturne en hausse diurne en baisse ; minimum en baisse de 9 à 10.

DISTINCTION. — Nous apprenons la nomination au titre d'Officier du Nichan Iftikar de M. Emile Maerten, secrétaire du Comité Républicain de l'Industrie, du Commerce et de l'Agriculture.

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ
ne dépose jamais dans la tasse.

FEUILLETON DU 17 NOVEMBRE 1929. — N° 1

CHAPITRE PREMIER

Trois contre un !...

Les applaudissements crépitèrent du haut en bas de la salle du Théâtre Massenet, à Saint-Etienne.

Le rideau de scène s'abaissa, mettant un mur de toile peinte entre les artistes qui venaient de saluer et les spectateurs pressés de s'en aller, terminant un peu brusquement cette vie factice de quelques heures, toute de conventions et d'irréalités, qu'est une représentation théâtrale.

La matinée du dimanche 17 janvier 192... était finie.

La foule s'écoula lentement.

Jean Martinier, un jeune homme d'environ vingt-trois ans, accompagnant une jeune fille et une vieille dame, sortit des premières galeries, les bras embarrassés de manteaux et de fourrures.

— Venez dans le foyer, Madette, proposa-t-il à sa compagne, votre bonne-maman sera beaucoup plus à l'aise pour s'habiller. Dans ce couloir, on pourrait la bousculer, la faire tomber peut-être.

Le trio fendit le flot des spectateurs et alla se réfugier dans le foyer du théâtre.

— Oh ! il neige à gros flocons ! s'écria la vieille dame, regardez, mes enfants !

En effet, par les hautes fenêtres, on voyait une nuée de minuscules papillons blancs, qu'un vent âpre chassait, bousculait, faisait tourbillonner en tous sens.

— Quel temps, Jean ! soupira la jeune fille. Comment ferez-vous pour aller en moto à l'usine, demain matin ?

Le jeune homme fit un geste d'insouciance.

— Ferme bien le col de ton manteau, Madette ! ordonna la vieille dame.

— Oui, bonne-maman. Vous-même, enveloppez-vous bien dans votre fourrure.

— Permettez-moi, Mademoiselle Gattet, proposa le jeune homme, je vais vous aider.

— Toujours plein d'attentions, mon petit Jean. Merci ! répondit Mme Gattet en souriant.

Le trio se faufila parmi les derniers spectateurs et arriva sous le péristyle.

Devant le théâtre, un épais tapis de neige recouvrait le sol, assourdissant les pas, feutrant le bruit des autos et des voitures.

Du ciel noir, les papillons blancs tombaient toujours.

— Donnez-moi le bras, voulez-vous ? proposa Jean à la grand'mère de Madette. Ce sera plus prudent pour descendre les marches que la neige tassée a rendu très glissantes.

Mais, à peine arrivé en bas du perron, Jean Martinier s'arrêta.

Son attention venait d'être attirée par des cellets de cire des cris, un bruit de dispute, de l'autre côté de la place.

Il distingua un rassemblement qui grossissait à vue d'œil.

— Qu'est-ce que c'est ? demanda Mme Gattet.

— Je ne peux pas voir d'aussi loin, répondit le jeune homme. On discute, on rit.

— Des ivrognes, sans doute, répartit Madette.

Trouant les rires et les cris, des mots sans suite parvenaient à leurs oreilles.

— Chenapans !... Avez-vous fini !... Grands lâches...

Des boules de neige volaient et s'écrasaient certainement sur quelqu'un, car la gaieté redoublait et les éclats d'un rire satisfait s'élevaient du rassemblement.

Jean Martinier fronça les sourcils :

— Voyons ! Voyons ! Que se passe-t-il ? murmura-t-il.

Il lui sembla qu'au milieu de cette foule se débattait quelqu'un, quelque souffre-douleur comme il s'en trouve si souvent dans les grandes villes.

Le jeune homme n'y tint plus :

— Je vais voir, déclara-t-il. Donnez le bras à votre grand'mère, Madette, et attendez-moi rue de la Bourse.

— Oh ! Jean, n'y allez pas ! supplia la jeune fille.

Mais Jean courait déjà dans la neige et, en quelques enjambées, rejoignait le rassemblement.

Sans doute se rendit-il bien vite compte de ce qui se passait, car les deux femmes qui, pour l'attendre, s'étaient mises à l'abri sous la tente d'un café, à l'angle de la rue de la Pompe, le virent fendre la foule d'un geste décidé.

En effet, Jean Martinier vit tout de suite la raison des cris et des rires.

C'était tout simplement un pauvre hère, sans malice comme sans défense, connu sous le nom de Robert, que trois jeunes voyous s'amusaient à cribler de boules de neige et à pousser pour le faire tomber. L'homme se débattait en vain. Et la foule, inconsciente et stupide, sans prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre, s'éjouissait du spectacle qui lui était gratuitement offert, personne n'osant s'interposer entre la victime et ses persécuteurs.

Jean se glissa jusqu'au premier rang et, entrant résolument dans l'espace vide qui servait de champ clos aux voyous, s'adressa à l'un d'eux en le prenant par le bras :

— Qu'est-ce qu'il t'a fait, celui-là ? lui demanda-t-il en désignant de la tête, Robert épouvanté.

— Ça ne vous regarde pas ! répondit le jeune gosse. Mêlez-vous...

Il n'acheva pas.

Le poing de Jean Martinier se détendit comme une catapulte. Le voyou roula à terre.

— Ah ! ça ne me regarde pas !... s'écria le défenseur impromptu du pauvre hère, eh bien ! avise-toi de recommencer, et tu auras affaire à moi. Et toi aussi... Et toi aussi...

Ces deux « et toi aussi » s'adressèrent aux deux autres individus de mine patibulaire qui s'amusaient de la faiblesse de Robert, et furent ponctués d'un coup de poing dans la figure et d'un coup de pied en bas du dos aussi énergiques l'un que l'autre.

Immédiatement, la foule prit fait et cause pour Jean ; quelques applaudissements accompagnèrent les paroles d'encouragement qu'elle lui donna :

— Bravo, le jeune !... Qu'est-ce qu'il leur a mis !... Si c'est pas malheureux !...

Les trois voyous, très braves lorsqu'ils s'attaquaient à plus faible qu'eux, comprirent prestement qu'avec Jean ils n'auraient pas le beau rôle, et, en lâches qu'ils étaient, n'insistèrent pas.

D'ailleurs, à présent, la foule était contre eux.

Aussi, en moins de temps qu'il en faut pour l'expliquer, ils se faufilèrent parmi les spectateurs, l'un en se tamponnant l'œil qui, sous le poing de Jean, était pavoisé d'une magistrale « cocarde », l'autre en se frottant le derrière, le troisième en s'évertuant à reprendre son souffle, à cause du véritable coup de bélier qu'il avait reçu dans la poitrine et de la chute qui s'en était suivi, — et tous trois disparurent en courant du côté de la Halle.

Jean Martinier était maître du terrain.

Paternellement, il aida le mendiant à se relever et à secouer la neige qui mouillait ses pauvres vêtements.

Robert se laissait faire et regardait son sauveur avec des yeux de chien battu.

Une voix dans la foule cria :

— Bravo, jeune homme ! C'est bien, ce que vous faites là !

Jean se tourna vers l'endroit d'où partait cette approbation.

— Merci du compliment, répondit-il d'un ton sec, mais vous auriez mieux fait d'intervenir plus tôt. C'est honteux de laisser, en pleine ville, un pauvre homme sans défense aux prises avec trois voyous !

Ces mots intéressant un froid. Le rassemblement commença à se disperser rapidement.

Robert tremblait et se souffletait dans les doigts pour se réchauffer.

— Alors, mon vieux, ça va mieux ? lui demanda Jean. Ils ne t'ont pas blessé ?

Le pauvre hère fit signe que non, de la tête.

Le jeune homme fouilla dans son gousset, en tira un billet de dix francs et le glissa dans la main de Robert.

— Tiens, lui dit-il, va manger une soupe bien chaude...

Le mendiant eut un geste de surprise.

Il enfouit précipitamment le billet dans la poche intérieure de son veston, dont une épingle anglaise fermait le col, porta une main à son cœur, puis à ses lèv